

Source : IGN - SCAN 100® | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



**Articulation des différentes aires d'étude**

Carte 2 : Articulation des différentes aires d'étude

### III. LES DOCUMENTS DE CADRAGE

Le tableau ci-après récapitule les documents de cadrage servant de base bibliographique pour la présente analyse paysagère et patrimoniale.

Notons que l'étude a été lancée avant la parution de la version révisée du *Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres* en octobre 2020. Toutefois, cette version plus récente s'inscrit dans la continuité le guide de 2016 qui reste un document de référence. De plus, la présente étude va au-delà de ce que préconise le guide d'étude d'impact par l'amélioration continue de nos méthodes d'analyse et la prise en compte des exigences reconnues dans la profession, et s'adapte au contexte et au territoire dans lequel le projet prend place.

Tableau 1 : Liste des principaux documents de cadrage consultés

Nom	Territoire concerné	Auteur(s)	Date	Lien internet
<b>Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres</b>	Document de cadrage national	Direction générale de la prévention des risques	2016	<a href="http://www.eolien-biodiversite.com/comment-les-eviter/le-cadre-reglementaire/article/l-etude-d-impact">http://www.eolien-biodiversite.com/comment-les-eviter/le-cadre-reglementaire/article/l-etude-d-impact</a>
<b>Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010</b>	Document de cadrage national	Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer	2010	//
<b>Schéma Régional Éolien du Poitou-Charentes (annulé en 2017)</b>	Document de cadrage régional	DREAL Poitou-Charentes et Conseil régional du Poitou-Charentes	2012	<a href="http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRE-juillet_2012_cle1774b2.pdf">http://webissimo.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SRE-juillet_2012_cle1774b2.pdf</a>
<b>Atlas des paysages de Poitou-Charentes</b>	Document de cadrage régional	Conservatoire d'espaces naturels de Poitou-Charentes	1999	<a href="http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?zoom=2.3954578704965983&amp;lat=6450911.70777&amp;lon=461033.96338&amp;idlyr=15270,15758&amp;blyr=Open%20Street%20Map&amp;vlyr=11">http://geoportail.biodiversite-nouvelle-aquitaine.fr/visualiseur/?zoom=2.3954578704965983&amp;lat=6450911.70777&amp;lon=461033.96338&amp;idlyr=15270,15758&amp;blyr=Open%20Street%20Map&amp;vlyr=11</a>
<b>Schéma de cohérence territoriale de l'agglomération du Bocage Bressuirais</b>	Document de cadrage intercommunal	Impact et environnement	2017	<a href="https://www.agglo2b.fr/component/downloads/send/14-amenagement/66-etat-initial-de-l-environnement">https://www.agglo2b.fr/component/downloads/send/14-amenagement/66-etat-initial-de-l-environnement</a>

Nom	Territoire concerné	Auteur(s)	Date	Lien internet
<b>Schéma de cohérence territoriale du Pays de Gâtine</b>	Document de cadrage intercommunal	Syndicat du Pays de Gâtine	2015	<a href="https://www.pays-gatine.com/scot.html">https://www.pays-gatine.com/scot.html</a>
<b>Schéma de cohérence territoriale du Thouarsais</b>	Document de cadrage intercommunal	Communauté de communes du Thouarsais et Agence d'Urbanisme de la Région Angevine (AURA)	2017	<a href="https://www.thouars-communaute.fr/Fichiers/amenagement/scot/amenagement-urbanisme-scot-plaquette.pdf">https://www.thouars-communaute.fr/Fichiers/amenagement/scot/amenagement-urbanisme-scot-plaquette.pdf</a>

## IV. L'ÉTAT INITIAL PAYSAGER ET PATRIMONIAL

La méthodologie mise en place dans le cadre de l'étude paysagère et patrimoniale du présent dossier s'est basée sur la définition du « paysage » proposée par la Convention européenne de Florence (2000) :

Le paysage désigne *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et / ou humains et de leurs interrelations* ».

L'objectif est donc d'identifier les différentes composantes du paysage, qu'elles soient liées à des structures biophysiques ou anthropiques, tout en proposant une analyse sensible du territoire, et de déterminer ses tendances d'évolution, puisque le paysage est, par définition, en constante évolution.

Afin de resituer le projet dans un contexte paysager plus large, un premier travail de bibliographie est fourni, notamment avec l'analyse de plusieurs documents de cadrage. L'outil SIG (Système d'Information Géographique) a été utilisé pour permettre le recensement d'éléments structurants (boisements, routes, bourgs, Monuments Historiques, etc.) mais aussi pour réaliser une analyse cartographique fine amenant à pré-identifier un certain nombre d'enjeux.

Une phase de terrain est ensuite effectuée pour compléter cette première approche, notamment à travers une lecture plastique du paysage (quelles sont les lignes de force verticales et horizontales, les couleurs dominantes, les points de repère, les rythmes, y-a-t-il des effets de fenêtre, des ouvertures/fermetures visuelles, etc.) et son analyse sensible (relevé d'ambiances paysagères). Cette phase s'accompagne également de la réalisation d'un reportage photographique du site et des zones environnantes. Elle a été effectuée dans des conditions météorologiques optimales pour que les perspectives visuelles soient maximales.

L'étude paysagère et patrimoniale s'est appuyée sur une approche thématique multiscalair (c'est-à-dire à plusieurs échelles) afin de hiérarchiser les enjeux et sensibilités en fonction de chacun des éléments du territoire considérés, de leur configuration et de leur éloignement vis-à-vis de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Les différentes composantes du territoire sont appréhendées item par item (lieux de vie, axes de communication, monuments historiques, etc.) afin de traiter chacune d'entre elles de façon précise et détaillée, et d'identifier de la sorte les principaux points de sensibilité potentielle par rapport au projet. Ces sensibilités se déclinent comme suit :

- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle très forte** lorsque plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement très prégnante, risquant alors de modifier l'ambiance paysagère initiale et l'identité paysagère ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle forte** lorsque plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle, et de façon potentiellement assez marquante ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle modérée** lorsqu'une ou plusieurs vues sont possibles en direction de la Zone d'Implantation Potentielle ;
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle faible** lorsque les vues en direction de la Zone d'Implantation Potentielle sont lointaines et / ou en grande partie masquées par différents filtres (végétation, topographie, bâti).
- Les éléments du territoire se voient attribuer une **sensibilité potentielle très faible** lorsque aucune vue n'a été identifiée en direction de la Zone d'Implantation Potentielle.

### IV.1. LES NOTIONS D'ENJEUX ET DE SENSIBILITÉS

Tout au long de l'analyse paysagère et patrimoniale, il conviendra de distinguer les notions d'**enjeux** et de **sensibilités** :

*L'enjeu représente pour une portion du territoire, compte tenu de son état actuel ou prévisible, une valeur au regard de préoccupations patrimoniales, esthétiques, culturelles, de cadre de vie ou économiques. Les enjeux sont appréciés par rapport à des critères tels que la qualité, la rareté, l'originalité, la diversité, la richesse, etc. L'appréciation des enjeux est indépendante du projet : ils ont une existence en dehors de l'idée même d'un projet.*

*(Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010)*

*Un enjeu est une valeur prise par une fonction ou un usage, un territoire ou un milieu au regard de préoccupations écologiques, patrimoniales, paysagères, sociologiques, de qualité de la vie et de santé. La notion d'enjeu est indépendante de celle d'un effet ou d'impact.*

*(Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, 2016)*

*La sensibilité exprime le risque que l'on a de perdre tout ou partie de la valeur de l'enjeu du fait de la réalisation du projet. Il s'agit de qualifier et quantifier le niveau d'impact potentiel du parc éolien sur l'enjeu étudié.*

*(Source : Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens – Actualisation 2010)*

### IV.2. LES UNITÉS PAYSAGÈRES

*Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie du territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères.*

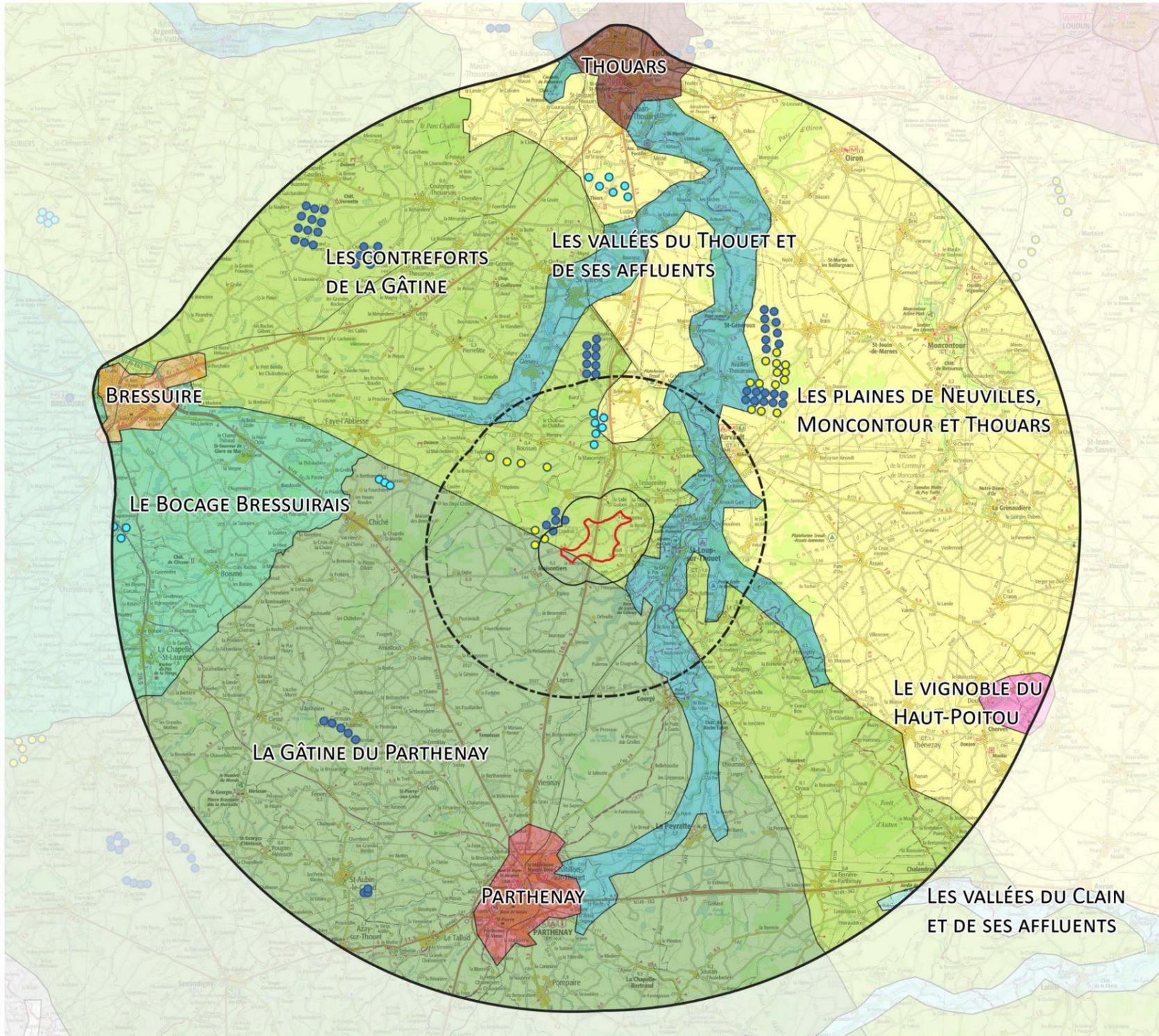
*(Source : Les Atlas de paysages, méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages, Ministère de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie, 2015).*

Autrement dit, une unité paysagère correspond à une portion de territoire présentant globalement des caractéristiques communes au niveau de critères paysagers (géomorphologie, ouverture, occupation du sol, densité du couvert végétal, etc.).

L'aire d'étude éloignée qui s'étend sur une vingtaine de kilomètres autour du projet permet de localiser le projet dans son environnement large. L'examen approfondi des unités paysagères permet de vérifier la compatibilité du territoire avec l'accueil d'un parc éolien.

Le présent document s'attache, pour chacune des unités paysagères, à considérer quelles en sont les éléments caractéristiques, et à évaluer si elles présentent une sensibilité potentielle vis-à-vis du projet.

Source : IGN - SCAN 100®, inventaire des paysages du Poitou-Charentes | Réalisation : AEPE-Gingko, 2019



**Aires d'étude**

- Zone d'Implantation Potentielle
- Aire d'étude immédiate
- Aire d'étude rapprochée
- Aire d'étude éloignée

**Unités paysagères**

- Les contreforts de la Gâtine
- La Gâtine de Parthenay
- Le bocage Bressuirais
- Les plaines de Neuville, Moncontour et Thouars
- Les vallées du Thouet et de ses affluents
- Les vallées du Clain et de ses affluents
- Le vignoble du Haut Poitou
- Bressuire
- Parthenay
- Thouars

**État du parc éolien**

- Exploité
- Autorisé
- En instruction

0 5 10 km



**Les unités paysagères identifiées dans l'inventaire des paysages du Poitou-Charentes**

Carte 3 : Les unités paysagères identifiées dans l'inventaire des paysages du Poitou-Charentes

## IV.2.1. LES CONTREFORTS DE LA GÂTINE

L'unité paysagère des contreforts de la Gâtine, dans laquelle se situe la majorité de la Zone d'Implantation Potentielle, traverse l'aire d'étude éloignée selon un axe nord-ouest / sud-est.

Ses paysages sont principalement caractérisés par un maillage bocager composé d'une végétation arborée et arbustive, structurant le paysage et étant à l'origine des perceptions et de la visibilité que l'on a du territoire. Les vues sur le paysage sont effectivement soumises aux caractéristiques du réseau bocager (hauteur, opacité, localisation, etc.) qui fonctionne comme un masque visuel plus ou moins opaque. Les haies bocagères forment toutefois un maillage moins dense que celui des unités paysagères voisines (le bocage Bressuirais et la Gâtine du Parthenay) et laisse parfois place à système de haies basses et rectilignes. Puisque moins dense, le bocage des contreforts permet parfois des vues plus lointaines et ne cantonne pas toujours le regard au premier plan. Il s'agit cependant d'exceptions assez ponctuelles et localisées car le plus souvent, les vues sont limitées par ce bocage.



Photo 1 : Les caractéristiques du maillage bocager conditionnent les perceptions

Bien que le réseau hydrographique ne soit pas très développé sur cette unité paysagère, quelques cours d'eau creusent nettement le socle granitique et créent un paysage légèrement vallonné. Les ripisylves présentes dans ces vallons servent d'armature au réseau bocager qui vient s'y greffer, et créent des ambiances plus intimes en fermant le paysage. Les ondulations du territoire associées à la trame bocagère offrent des vues contrastées ; ainsi, depuis les fonds de vallons les vues sont limitées par le relief alors que depuis les coteaux les perceptions sont plus lointaines, lorsque la végétation le permet.



Photo 2 : Les vues s'ouvrent ponctuellement sur le grand paysage depuis les coteaux

L'unité paysagère des Contreforts de la Gâtine ne présente pas d'agglomération urbaine d'importance et est plutôt à dominante rurale (prairies permanentes et cultures) ; seuls de petits bourgs parsèment le territoire, accompagnés de nombreux hameaux, fermes isolées et châteaux, souvent dissimulés par la végétation qui les rend difficiles à percevoir. Les structures bâties plus hautes comme les églises ressortent légèrement et servent de point de repère. Des retenues d'eau sont également dispersées sur le territoire, généralement à proximité des hameaux.



Photo 3 : De nombreuses retenues d'eau sont présentes aux abords des hameaux, souvent masquées par la végétation

Le motif éolien est d'ores-et-déjà ponctuellement présent dans cette unité paysagère avec quatre parcs en exploitation : les parcs de Noitierre et Coulonges-Thouarsais au nord-ouest de la ZIP, le parc de Glenay au nord de la ZIP et le parc de Maisontiers-Tessonnière à l'ouest de la ZIP.

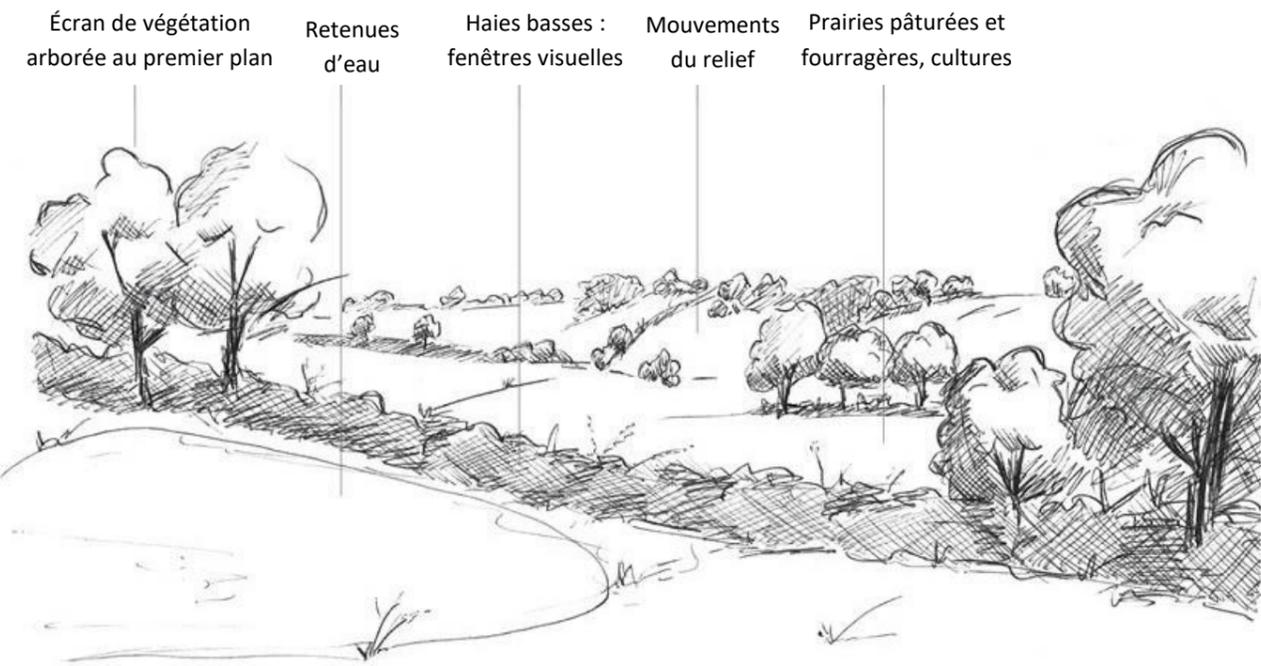


Figure 1 : Croquis synthétique des paysages des contreforts de la Gâtine (Source : AEPE Gingko 2018)